RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

1 + 1
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 €
SIEGE SOCIAL : 11 Bis Chemin de Malepère,
31400 TOULOUSE
(CI-APRÈS LA « SOCIÉTÉ »)

534 643 085 RCS TOULOUSE

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 1er MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le premier mars,
A 9 heures,

La société SO GROUP, société a responsabilité limitée au capital de 2 133 472,90 € ayant son siège social sis 198 Route de la Saune 31130 QUINT-FONSEGRIVES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 504 168 204, représentée par son Gérant Monsieur Stéphane ODDOS, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société, soit 1 part social en pleine propriété composant le capital social de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »), a adopté les décisions qui figurent ci-après et a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

Il est rappelé que l'Associé Unique est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 8 des statuts de la Société à la suite de la cession de parts sociales ;
- Pourvoir pour formalités.

SO

PREMIERE DECISION

Modification de l'article 8 des statuts à la suite de la cession de parts sociales

L'Associé Unique **décide** à la suite de la cession de parts sociales intervenue en date du 1er mars 2025 **de** procéder à la modification de l'article 8 des statuts de la Société comme suit :

« ***ARTICLE 8 – Capital social***

Le capital social est fixé à la somme d'un (1) euro attribué à :

- *Société SO GROUP,*
 Société à responsabilité limitée au capital de 1 573 707,00 euros,
 Dont le siège social provisoire est [redacted]
 Immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 504 168 204,

A concurrence d'une part

Total égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit une part, ci…… 1 part

Par acte de cession en date du 1er mars 2025, la totalité du capital social a été cédé à :

- La société JPO, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €ayant son siège social sis [redacted] immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 941 298 804, représentée par son Président Monsieur Stéphane ODDOS

A concurrence d'une part

Totale égal au nombre de parts composant le capital social,
Soit une part, …… 1 part »

DEUXIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, et notamment la SELARL DECKER, société d'Avocats inscrite au Barreau de Toulouse, sis [redacted] à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales**.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société SO GROUP
Représentée par son Gérant
Monsieur Stéphane ODDOS

[redacted]

SO